

POSTULAT

Pollution industrielle dans le quartier de Mâche-Boujean

Le Conseil municipal est prié d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir afin d'informer la population sur les émissions nauséabondes répandues par la fonderie Stadler S.A. dans le quartier de Mâche-Boujean et de contribuer, en collaboration avec le beco et la direction de la fonderie Stadler S.A., à ce que ces émissions soient rapidement réduites à un niveau acceptable.

Développement

Depuis les plaintes adressées dès 2008 par les habitants du quartier de Mâche-Boujean au sujet des mauvaises odeurs dégagées par la fonderie Stadler, le beco, instance cantonale responsable de la protection de l'air, a fait procéder à de nombreux contrôles des installations de cette entreprise et ordonné des mesures d'assainissement. Grâce à ces dernières, les valeurs limites d'immissions sont aujourd'hui respectées.

Cependant le problème des odeurs n'en est pas réglé pour autant. Les habitants de Mâche-Boujean, et même au-delà, se plaignent toujours de ces odeurs nauséabondes et pénétrantes qui envahissent régulièrement leur quartier, pénètrent dans leur appartement, imprègnent leurs habits et occasionnent des maux de tête. Selon les vents, ces odeurs sont parfois même perceptibles en ville et dans le quartier de Madretsch. De plus, la population n'est toujours pas rassurée quant aux effets de ces émanations sur la santé et ignore tout des substances émises et des résultats des analyses effectuées.

Or, malgré les nombreuses réclamations des habitants, dont une lettre au maire, les articles publiés dans la presse, deux reportages de Télébielingue (2.9.2008 et 10.10.2012), le Conseil municipal est resté passif dans cette affaire et ne s'est jusqu'ici guère soucié des préoccupations de la population.

Le Conseil municipal, qui a un devoir d'information (art. 54 du règlement de la ville), est prié de prendre toute mesure utile pour informer la population sur les résultats des analyses et sur les mesures ordonnées par le beco ainsi que sur les risques des émanations de la fonderie Stadler S.A. pour leur santé (publications régulières dans la presse et la Feuille officielle, séance d'information publique, lettre aux habitants du quartier, etc). Il est également prié de suivre l'affaire de près, d'entretenir des contacts réguliers avec l'entreprise Stadler ainsi que le beco, afin de contribuer, dans la mesure de ses possibilités et de ses compétences, à la mise en œuvre rapide de mesures propres à réduire au maximum ces émanations extrêmement incommodantes.

Il en va de la qualité de vie dans nos quartiers et de la crédibilité de la politique municipale visant à positionner la ville de Bienne en tant que lieu de résidence attrayant.

19 décembre 2012.

Roland Gurtner, PASSERELLE

Handwritten signatures:
F. F. F. F.
C. Ag. 5
D. P. P. P. P.
W. W. W. W.

Handwritten signatures:
D. D. D. D.
B. B. B. B.
B. B. B. B.
D. D. D. D.
M. M. M. M.